

Orgeval contre Croix-Rouge, un an après, retour sur un lynchage au centre-ville de Reims

MIS EN LIGNE LE 13/02/2021 À 11:03 ✎ FABRICE CURLIER

Le 6 février 2020, des jeunes de Croix-Rouge tombaient dans un guet-apens tendu place du Théâtre par une bande rivale d'Orgeval. Trois blessés, dont un grave dans le coma. Une audience en cour d'appel a permis d'y voir un peu plus clair sur cette affaire.



Les violences du 6 février 2020 place du Théâtre et rue de Vesle avaient fait trois blessés parmi les jeunes de Croix-Rouge. Sept jeunes d'Orgeval sont mis en examen. Archives F.C.

C'était une soirée du temps d'avant, sans masque ni coronavirus, quand le couvre-feu ne vidait pas les rues du centre-ville de Reims. Vers 18 h 30, le 6 février 2020, les gens se pressaient place du Théâtre pour prendre leur transport en commun, faire les magasins, siroter une boisson ou acheter un burger. Une fin de journée habituelle qui d'un coup bascula dans le chaos.

Sous les yeux effarés de la foule, une vingtaine d'individus armés d'objets en tous genres avaient attaqué des adversaires aux mains nues, s'éparpillant dans un sauve-qui-peut général. Les premiers étaient du quartier Orgeval, les

seconds de Croix-Rouge. Trois blessés dans leurs rangs, dont un garçon de 16 ans laissé dans le coma après avoir été roué de coups de pied.

L'affaire serait la suite de plusieurs affrontements entre bandes rivales qui avaient fait des blessés par arme blanche et arme à feu dans chaque camp

Les mois suivants, l'information judiciaire ouverte pour « *violences aggravées* » et « *tentative de meurtre* » aboutissait à la mise en examen de sept jeunes d'Orgeval, dont cinq mineurs. Depuis, plusieurs d'entre eux ont été remis en liberté, le dernier jeudi après avoir vu sa demande être acceptée par la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Reims.

Défendu par Me Arthur de la Roche, le suspect est le plus vieux de la bande, 19 ans, embarqué avec ses amis dans une spirale infernale les opposant à ceux de Croix-Rouge. L'audience a permis d'y voir un peu plus clair sur l'affaire qui ferait suite, selon le rapport de synthèse, « *aux multiples affrontements qu'avaient connus les bandes rivales depuis le 6 décembre avec des blessés par arme blanche et arme à feu de part et d'autre* ».

Violences en série

Lors de l'audience, un lien a été évoqué entre les faits du 6 février et les précédents épisodes de violences survenus à cette époque entre jeunes de Croix-Rouge et d'Orgeval. Des enquêteurs parlent d'ailleurs de « *matches retours* ». Aucune logique d'appropriation d'un territoire ou de conflit sur fond de trafics, mais des rivalités de quartiers qui permettraient aux protagonistes de se sentir exister au sein de leur groupe.

La série a commencé le **6 décembre 2019**

(<https://abonne.lunion.fr/id114917/article/2019-12-08/coups-de-feu-en-serie-et-guerre-des-gangs-reims-trois-jeunes-ecroues>), avec quatre

jeunes de Croix-Rouge blessés par des tirs avenue Bonaparte, attaque suivie la nuit même d'une opération de représailles à Orgeval (coups de feu en l'air).

Le 14 janvier 2020 (<https://abonne.lunion.fr/id123244/article/2020-01-14/bagarre-la-gare-de-reims>), deux jeunes de Croix-Rouge, coursés depuis la station de tramway de la gare, sont rattrapés dans la réserve

d'une chocolaterie du cours Langlet où ils sont frappés à coups de marteau (blessures aux bras et aux mains).

Dix jours plus tard, **le 24 janvier**,

(<https://abonne.lunion.fr/id126281/article/2020-01-25/quatre-jeunes-blesses-par-arme-feu-et-coups-de-couteau-reims>), c'est une bande de

Croix-Rouge qui débarque à Orgeval. Bilan : quatre blessés par arme à feu et arme blanche.

D'après ceux de Croix-Rouge, ce 6 février, rendez-vous avait été pris devant le McDo mais uniquement pour « *un combat à un contre un* » entre les meneurs de chaque camp. C'est pour cette raison qu'ils étaient venus désarmés. Ils étaient une dizaine. Arrivés les premiers, ils ont commencé à attendre, sans savoir qu'en face, il n'était plus question d'en « *découdre à la loyale* ». Un « *guet-apens* » se préparait, reconstitué par la vidéosurveillance.

Béquille, marteau, hachoir

Vers 18 h 30, un premier groupe d'une dizaine de jeunes d'Orgeval est arrivé par la rue de Talleyrand, avec « *béquille, canne, chaise, barre et bombe lacrymogène de grande capacité* ». Dans le même temps, un deuxième groupe composé de sept individus rejoignait la rue de Vesle par la galerie Condorcet. Dans leurs mains : gazeuse, barre, marteau et hachoir de boucher !

Place du Théâtre, ce fut la débandade lorsque les jeunes de Croix-Rouge ont vu débouler le premier groupe. Certains ont fui en direction du palais de justice. L'un d'eux, rattrapé, gazé, jeté à terre, a reçu coups de poing, coups de pied et coups de béquille (blessures légères).

Les autres ont détalé par la rue de Vesle où le deuxième groupe arrivé par la galerie Condorcet leur a bloqué le passage. Pour échapper à la « *jonction des assaillants* », deux des garçons ont couru vers la boutique de vêtements Zara. Le premier, 13 ans, a eu le temps d'y rentrer, poursuivi par « *trois ou quatre* » individus. L'un d'eux - qui serait le majeur de 19 ans - lui portait un coup de marteau sur le crâne (blessures légères, contrairement à ce qu'on avait cru à l'époque), avant de se faire gazer involontairement par un complice qui visait la victime.

La tête écrasée par des coups de pied

Le groupe est ensuite ressorti du magasin devant lequel gisait le deuxième garçon âgé de 16 ans ; lui n'avait pas eu le temps d'y rentrer. Une dizaine d'assaillants l'entouraient, l'un d'eux lui portant « *trois coups de pied en lui écrasant la tête au sol* », puis tous s'enfuyaient pour échapper à la police qui avait été mise en alerte par la progression filmée des deux groupes armés.

Retrouvé inconscient par les secours, avec un pronostic vital initialement engagé en raison d'un « *grave traumatisme crânien* », l'adolescent a passé quatre jours en réanimation avant d'effectuer une longue rééducation dans un centre spécialisé, jusqu'au mois de mai. Un an après, il souffre toujours d'un « *déficit de l'attention* » et de « *troubles cognitifs* ».

Qui lui a porté les trois coups de pied qui auraient pu le tuer ? Les enquêteurs l'ignorent toujours. La loi du silence et la peur des représailles bâillonnent ceux qui savent.

Se bagarrer pour «accéder à la reconnaissance»

Pourquoi des jeunes, la plupart sans casier judiciaire, en viennent à participer à ces actes de violence ? Avocat du majeur de 19 ans qu'il a fait libérer jeudi par la chambre de l'instruction, Me Arthur de la Roche a livré une réponse dans sa plaidoirie. « *J'ai lu l'étude d'un sociologue qui m'a marqué. Ces affrontements entre jeunes de quartiers populaires, c'est un mode de reconnaissance. Dans ces quartiers, vous pouvez accéder à la reconnaissance par le sport, l'argent – via les trafics – ou les études. Et si vous ne suivez aucune de ces voies, le seul moyen de reconnaissance qui vous reste est la confrontation physique avec les jeunes des autres quartiers. Pour mon client, c'est ça ! Un gamin de 19 ans, déscolarisé, qui n'a pas de boulot, et qui peut-être aussi n'avait guère envie de se bouger à l'époque pour en trouver un.* »

Maintenant, il va falloir. Dans le cadre de son contrôle judiciaire, le jeune homme a l'obligation de travailler ou de suivre une formation. Ce sera dans le sud de la France, où sa nouvelle résidence est fixée avec interdiction de revenir dans la Marne. Une « *mesure d'éloignement* » que Me de la Roche avait plaidée, afin de « *l'extirper* » de son quartier et de ses fréquentations malsaines.

